

Gérante des espaces

Nadia Rachedi

Tél. : 032 910 52 30

Fax : 032 910 52 33

Mobile 079 436 72 14

info@hebergement-du-pod.ch

CONTRAT DE LOCATION DORTOIRS

Entre
L'Hébergement du Pod, comme bailleur,
et le locataire :

Nom (Association)

Représentée par

Adresse

Tel Fax

Natel Email

Les deux parties conviennent ce qui suit :

1. But d'utilisation (Toute sous-location ou location à des tiers est interdite)

.....
.....

2. Participation minimale

Dans le cas où un seul groupe aimerait occuper les lieux, (les dortoirs, la cuisine et la salle polyvalente) une participation minimale de 50 personnes est demandée. Si le nombre est inférieur, un supplément de CHF 15.- par nuit par personne sera facturé.

Dans le cas où le groupe serait inférieur à 50 personnes, un autre groupe peut éventuellement séjourner au même moment sur un autre étage et un arrangement sera trouvé pour l'exploitation de la cuisine entre les 2 groupes.

3. Durée de la location

Du Au

Heure de départ Heure d'arrivée

Nombre de nuitées Nombre de participants

4. Prix de la location par nuitée et par personne (capacité 122 lits) y compris salle polyvalente au, 1^{er} étage (150 m2) et cuisine professionnelle*.

		Adultes	moins de 18 ans
☞ Groupe inférieur à	30 participants	CHF 20.-	CHF 17.-
☞ Groupe de	31 à 50 participants	CHF 18.-	CHF 16.-
☞ Groupe plus de	50 participants	CHF 16.-	CHF 15.-

(*) Pour plus de 30 personnes (Sinon CHF 100.- de plus par jour pour le groupe).

5. Appartement de 3 pièces et 1/2, prix pour la location par nuitée.

Appartement entièrement agencé et équipé (jusqu'à 14 lits).

Pour ceux qui louent en même temps le ou les dortoirs CHF 25.- par personne, minimum 4 personnes.

Pour ceux qui louent uniquement l'appartement, CHF 30.- par personne minimum 4 personnes.

Sont compris dans la location :

1 drap housse, 1 oreiller avec taie, 1 protège matelas, linges de bain, utilisation de la TV, de la cuisine et du matériel de vaisselle.

Duvets en location: Durant le séjour des participants :

- Ne désirent pas ni les duvets, ni les sacs de couchages.
- Désirent les duvets à **CHF 15.-** la pièce par séjour.
- Désirent les sacs de couchage à **CHF 5.-** la pièce par séjour.

6. Petit déjeuner et repas

Nous avons la possibilité de vous servir, le petit déjeuner sur demande (voir site www.hebergement-du-pod.ch).

De même nous avons la possibilité de vous servir, le dîner et le souper selon vos désirs (prix à discuter lors de la signature du contrat).

Les boissons sont en vente sur place (toutes les boissons de l'extérieur sont interdites).

7. Taxes obligatoires par jour et par personne

Taxe de séjour jusqu'à 18 ans		gratuit
Taxe de séjour dès 18 ans	CHF	0.50
Chauffage, électricité + consommation d'eau	CHF	1.50
Produit de nettoyage	CHF	0.20
Papier hygiénique et essuie-main.	CHF	0.25

Location de duvet par séjour	CHF	15.-
Location de sac de couchage par séjour	CHF	5.-

8. Consommation électricité industrielle

Electricité cuisine par KWh **CHF 0.25**

9. Réservation et conditions de paiement

La réservation définitive entre en vigueur après versement d'un acompte.

- **30%** comme réservation à la signature du contrat (annexer une copie du bulletin payé).
- **70%** le jour du départ, ou au plus tard 10 jours après réception de la facture.

Après ce délai, un intérêt de retard de **5%** sera perçu, intérêt augmentant de **2%** chaque semaine de retard supplémentaire, ceci sans pour autant qu'un rappel ait été envoyé.

10. Règlement interne

Pendant toute la durée du séjour les participants sont soumis au règlement interne ci-joint.

11. Etat des lieux d'entrée et de sortie

Le locataire en présence du gérant, procèdent, à l'état des lieux et à l'inventaire du matériel au moins 2 heures avant l'occupation des lieux (des clés lui seront remises à ce moment) et 2 heures avant le départ (les clés seront restituées à ce moment).

12. Responsabilité en cas de dommage

Les dommages causés par le locataire seront facturés au prix d'achat valeur à neuf + frais d'achat (Il est conseillé au locataire de prendre une assurance RC).

13. Accomplissement du contrat

Le locataire, après signature du contrat, est tenu de payer le loyer et les faux-frais complets même s'il a utilisé partiellement les locaux ou pas du tout.

14. Nettoyage final

Le locataire est tenu de rendre l'endroit en parfait état de propreté. La clé doit être remise à l'heure fixée sur le contrat. Si le locataire ne désire pas faire le nettoyage final lui-même, les frais de nettoyage lui seront facturés au prix de **CHF 35.-** de l'heure.

- Le nettoyage est assuré par le locataire.
- Le nettoyage est assuré par le bailleur et facturé au locataire

Au moment de l'état des lieux de sortie, si la propreté serait constatée insuffisante, un nettoyage complet sera refait et facturé au locataire au prix de **CHF 35.-** de l'heure.

15. Mise en place et enlèvement de la literie :

Chaque occupant, est tenu de mettre en place obligatoirement le drap-housse et la taie d'oreiller qui lui seront remis dès son arrivée. Un contrôle sera fait par le gérant qui pourra facturer un prix de **CHF 20.-** pour chaque lit en cas de non-respect de ce procédé (respect de l'hygiène).

A la fin du séjour, chaque occupant est tenu d'enlever la literie qu'il a mise en place et de la déposer à l'endroit prévu.

Le locataire peut demander la mise en place et le retrait de la literie par le gérant moyennant un prix de **CHF 1.50** par lit pour la mise en place et de **CHF 1.50** pour le retrait, pour le séjour.

Literie; Durant le séjour des participants :

- Mise en place de la literie par le locataire.
- Mise en place de la literie par le gérant (**CHF 1.50** par lit / séjour).
- Retrait de la literie par le locataire.
- Retrait de la literie par le gérant (**CHF 1.50** par lit / séjour).

Duvets; Durant le séjour des participants :

- Ne désirent pas ni les duvets, ni les sacs de couchages.
- Désirent les duvets à **CHF 15.-** la pièce par séjour.
- Désirent les sacs de couchage à **CHF 5.-** la pièce par séjour.

16. Assurances

Les effets personnels sont à assurer par les participants. **Le bailleur décline toute responsabilité.** Les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers pour cause de maladie, ou d'accident sont à la charge du locataire ou de sa propre assurance.

17. Prix de la location du matériel par journée (non soumis à la TVA)

Produits	Demi-journée/soirée	Une journée	Votre choix	
			Quantités	Unités
Votre réservation				
Microphone	CHF 10.-	CHF 15.-		
Grand téléviseur avec Vidéo et DVD	CHF 30.-	CHF 60.-		
Petit téléviseur	CHF 15.-	CHF 30.-		
Ecouteur de traduction	CHF 3.-	CHF 5.-		
Cabine de traduction + poste	CHF 30.-	CHF 70.-		
Camera	CHF 30.-	CHF 50.-		
Projecteur (Beamer)	CHF 60.-	CHF 100.-		
Rétroprojecteur	CHF 20.-	CHF 30.-		
Service Internet, Ecrans blanc	Gratuit			
Sonorisation, Tableau blanc, Flipchart	Gratuit			

18. Résiliation d'un contrat signé

Si le locataire ne présente aucun locataire de remplacement, il devra payer un pourcentage du prix de la location totale prévu comme dédommagement comme suit :

- **Résiliation 3 mois et plus avant le début de location** (10%).
- **Résiliation 2 mois et plus avant le début de location** (40%).
- **Résiliation 1 mois et plus avant le début de location** (80%).
- **Résiliation plus tardive** (100%).

Tout changement ou résiliation de contrat par le locataire doivent être communiqués par lettre recommandée au bailleur.

Toute location de remplacement faite par le gérant pendant la période du contrat sera déduite du dédommagement.

20. Location des espaces pour une journée pour des groupes < à 30 personnes.

- Salle rez-de-chaussée Ouest (50 m²/60 pers) CHF 40.-
- Demi salle 1er étage Nord-ouest (52 m²/70 pers) CHF 50.-
- Demi salle 1er étage Sud-ouest (65 m²/85 pers) CHF 60.-
- Les deux salles 1er étage ouvertes (117m²/150 pers) CHF 100.-

21. Signature du contrat

Les deux formulaires du contrat sont à retourner datés et signés dans les 5 jours, une copie signée par le bailleur vous sera retournée par courrier. Dans le cas contraire, le loueur estime que les locaux sont libérés et prêts à une autre location.

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et accepte les conditions de ce contrat.

Le preneur est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile auprès de :

.....

Ainsi fait en deux exemplaires, à La Chaux-de-Fonds, le :

Le Locataire

Le bailleur

.....

RÈGLEMENT INTERNE

1) **But**

Ce règlement a pour but de faire respecter les lieux, les installations, le mobilier et le matériel mis à disposition dans l'immeuble pendant l'exploitation suite à la location.

2) **Généralités**

L'Hébergement du Pod est une infrastructure privée destinée à la formation et aux séjours de vacances, (camps de ski, classes vertes, cours de formation, camps d'études, etc.). Pendant les activités, les personnes non autorisées ne peuvent se rendre dans les lieux qu'avec l'autorisation du responsable des activités, ou du gérant des espaces.

3) **Dortoirs**

La consommation de boissons et nourriture est **strictement interdite** dans les dortoirs. Le locataire veillera particulièrement à ne pas salir, les duvets, oreillers, protège matelas et ne pas défaire les lits qui ne sont pas utilisés.

4) **Fumée et alcool**

Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans tous les locaux à l'intérieur de l'immeuble.

5) **Extincteurs**

L'utilisation des extincteurs en dehors d'un sinistre est interdite, (tous dommages causés seront à la charge du locataire).

6) **Dégâts**

Tous les dommages causés à l'immeuble, à son mobilier, au matériel mis à disposition seront à la charge du locataire. Tous dégâts doivent être communiqués immédiatement au gérant. Le déplacement éventuel du mobilier ne peut pas se faire sans autorisation préalable du gérant. Les inscriptions abusives sur les murs et sur les mobiliers seront nettoyés par une entreprise spécialisée et la facture y relative sera à la charge du locataire

7) **Nettoyage**

Pendant le séjour, le locataire est tenu de maintenir l'ordre et la propreté dans tous les locaux et les salles de bains régulièrement.

8) **Cuisine (hotte d'aspiration) et hygiène**

Lors de chaque préparation de repas, veuillez enclencher la hotte.

- ❖ Position 0 Arrêt.
- ❖ Position 1 Petite vitesse (aspiration et induction d'air par le plafond).
- ❖ Position 2 Grandes vitesses (aspiration et induction d'air par le plafond).
- ❖ Position 3 Pas de fonction.
- ❖ A la fin de chaque préparation de repas il faut arrêter la hotte et exécuter le nettoyage de la cuisine, car le maintien de l'hygiène est indispensable et obligatoire.

9) **Divers**

Chaque soir veuillez éteindre les lumières et fermer la porte d'entrée de l'immeuble à clé. Les poubelles doivent être évacuées régulièrement et les sacs utilisés doivent être officiels du Canton de Neuchâtel et mis dans les containers qui se trouvent dans le parking à l'Est de l'immeuble.